

Navire de la Garde côtière canadienne (NGCC) de type 1100 – Renouvellement du système de propulsion

Q9. Les essais en mer de référence doivent-ils être effectués pour chaque navire ou seulement pour le premier? Si un essai en mer de référence est requis pour chaque navire, devons-nous faire une analyse harmonique chaque fois? Pouvons-nous supposer qu'il n'y a aucune analyse harmonique ni essai en mer de référence pour le NGCC Harvey?

R9. Il faut procéder à un essai en mer de référence pour chaque navire, à mesure qu'un contrat est attribué pour chacun. L'analyse harmonique pour chaque navire doit également être effectuée à ce moment-là. Dans le cas du NGCC Ann Harvey, aucun essai en mer de référence ni analyse harmonique ne peuvent être effectués. Les données du NGCC Sir William Alexander seront utilisées pour approcher de celles du NGCC Ann Harvey.

Q10. Devons-nous inclure les droits de quayage et d'accostage dans nos calculs?

1029 07 (2010-08-16) Droits de quayage et d'accostage

1. Jusqu'à l'achèvement des travaux, l'entrepreneur sera responsable de tous les frais, coûts, dépenses et débours pour l'exécution des travaux, ou qui s'y rapportent, et devra les payer, y compris les droits de quayage, les frais de remorquage, droits d'accostage, le passage des câbles, l'éclairage électrique et l'eau, pour la mise à l'essai et le remplissage des réservoirs.

2. Au cas où il y aurait des cotisations, des taxes ou des droits, ou d'autres prélèvements ou frais de quelque nature que ce soit, qui ne seraient pas payés une fois les travaux officiellement acceptés par le Canada, et que le Canada

s'est conformé à toutes les dispositions qui lui sont imposées par le contrat, l'entrepreneur doit

rembourser au Canada, dans les trente (30) jours qui suivent, de tels cotisations, taxes, droits, prélèvements ou frais qui auront été payés par le Canada

R10. Les travaux associés à ces installations seront exécutés à quai, aux bases pertinentes de la GCC. La GCC continuera d'effectuer les tâches de gérance maritime. Il n'y aura pas de droits de quayage ou d'accostage pour l'ensemble des travaux effectués dans les bases de la GCC. Le soumissionnaire retenu sera responsable de toutes les dépenses qui se rapportent aux travaux de l'entrepreneur et aux travaux des sous-traitants.

Q11. Pouvez-vous confirmer qu'un autre navire de type 1100 sera disponible pour les essais de référence en mer du NGCC Harvey. Devrons-nous aussi procéder à une analyse harmonique dans le cadre des essais de référence en mer?

R11. Voir la réponse à la question 9.